

# CONTRAT DE GARANTIE COMMERCIALE OFFRE « 100 NUITS À L'ESSAI » - INTERNET

## CONDITIONS GÉNÉRALES

Certains produits commercialisés - dans les magasins du réseau LA COMPAGNIE DU LIT exploités par la société SODIPRAM dont les coordonnées figurent à l'article 1 ci-dessous (les « **Magasins du réseau exploités par SODIPRAM** ») ou sur le site Internet <https://www.lacompagniedulit.com> (le « **Site Internet** ») font l'objet d'une garantie commerciale permettant de bénéficier d'un échange ou d'un avoir selon les conditions définies ci-après.

Les présentes conditions générales du Contrat de Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » (les « **Conditions Générales** ») ont pour objet de détailler les conditions de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » applicable **lors de l'achat d'un produit sur le Site Internet** (la « **Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai »** »).

Des conditions différentes s'appliquent de l'achat d'un produit couvert par la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » dans les magasins du réseau LA COMPAGNIE DU LIT . Celles-ci sont disponibles dans le Magasin concerné et sur le Site Internet.

La Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » vient en complément du droit de droit de rétractation applicable aux contrats conclus à distance et hors établissement (en application des articles L221-18 à L221-28 du Code de la consommation) et des garanties légales de conformité et des vices cachés (cf. article 7 ci-dessous) et des éventuelles autres garanties commerciales pouvant être accordées sur les produits concernés.

Lors de l'achat d'un produit couvert par la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits » sur le Site Internet, les présentes Conditions Générales sont portées à la connaissance du client avant la finalisation de sa commande et figurent dans l'onglet « Garanties » du Site Internet.

La Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » pourra être amenée à évoluer. Toute nouvelle version des conditions de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » sera mise en ligne sur le Site Internet dès son entrée en vigueur. Les conditions de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » applicables sont celles en vigueur au jour de l'achat du produit objet de la garantie.

### 1. Le garant

La Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » est accordée par la société SODIPRAM, société par actions simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro 392843066, ayant son siège social 44 ter Boulevard Saint Antoine 78150 Le Chesnay-Rocquencourt, numéro de TVA intracommunautaire : FR65392843066, Tél. : 0139431327, email: [contact@lacompagniedulit.fr](mailto:contact@lacompagniedulit.fr), numéro d'identification unique ADEME : FR016631\_106PO7 (« **SODIPRAM** »).

### 2. Le bénéficiaire (« Bénéficiaire »).

La Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » bénéficie à toute personne physique – agissant en qualité de consommateur ayant acheté un produit décrit à l'article 5.1 des Conditions Générales, sur le Site Internet.

En cas de transfert de propriété du produit objet de la garantie entre consommateurs, à titre onéreux ou à titre gratuit, le sous-acquéreur bénéficie des droits acquis par l'acquéreur initial, relatifs à la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » conformément aux dispositions des présentes Conditions Générales.

### **3. L'étendue territoriale**

La Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » s'applique à tout achat d'un produit - décrit à l'article 5.1 des Conditions Générales effectué sur le Site Internet, à condition que ledit produit se trouve en France continentale au moment de la mise en œuvre de la présente Garantie Commerciale.

### **4. Le prix de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai »**

La Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » est incluse dans le prix d'achat du produit concerné.

Elle ne donne lieu à aucune facturation supplémentaire - à l'exception d'un forfait de 99 euros TTC couvrant les frais logistiques de reprise du produit concerné en cas de mise en œuvre de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai », et des éventuels frais de nacelle ou monte-charge qui seront également à la charge du Bénéficiaire.

### **5. Le contenu de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai »**

#### **5.1. Les produits concernés**

La Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » porte sur :

- les matelas neufs, hors modèles d'exposition,
- dont la dimension est l'une des suivantes : 90x190 - 120x190 - 140x190 - 160x200 - 180x200,
- achetés sur le Site Internet (« **Matelas** »).

Tout autre produit commercialisé sur le Site Internet est exclu du bénéfice de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai ».

Certains produits – dont certains Matelas - peuvent cependant faire l'objet de la « Garantie Commerciale LA COMPAGNIE DU LIT » - ou d'une autre garantie fabricant à laquelle SODIPRAM n'est pas partie - couvrant certains défauts spécifiques et/ou une durée de garantie différente. Le cas échéant, le détail de cette garantie commerciale (durée, contenu, étendue territoriale, cas d'exclusion, modalités de mise en œuvre, conditions financières, informations relatives au garant etc.) est mentionné sur la fiche du produit concerné ou dans l'onglet « Garanties » du Site Internet.

#### **5.2. Les modalités de mise en œuvre**

Pour mettre en œuvre la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai », le Bénéficiaire doit envoyer sa demande par email à l'adresse : [contact@lacompagniedulit.fr](mailto:contact@lacompagniedulit.fr) en indiquant le numéro de sa commande, des explications sur les causes de la mise en œuvre de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits » et le formulaire d'échange annexé aux présentes dûment complété.

Le service de SODIPRAM en charge de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » étudie les éléments transmis et indique au Bénéficiaire s'ils sont suffisants ou les éléments manquants / les informations complémentaires à communiquer.

Si les éléments transmis sont suffisants et les conditions de mise en œuvre de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » sont réunies, SODIPRAM adresse au Bénéficiaire les modalités de retour du Matelas et la livraison du nouveau matelas (lesquels interviendront le même jour).

SODIPRAM mettra tout en œuvre pour indiquer dans les meilleurs délais au Bénéficiaire si la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » est applicable ou non – le délai moyen de réponse constaté étant d'un mois à compter de la réception de la demande du Bénéficiaire.

Le Bénéficiaire se verra facturer un forfait de 99 € TTC couvrant les frais de logistique de reprise du Matelas et la livraison du nouveau matelas ainsi que les frais de nacelle ou monte-charge le cas échéant nécessaire.

A réception du Matelas dans les entrepôts de SODIPRAM, SODIPRAM procédera à un contrôle afin de vérifier si le Matelas est en parfait état et ne présente pas un ou plusieurs cas d'exclusions listés à l'article 5.3 ci-après. A défaut la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » ne pourra être mise en œuvre et SODIPRAM en informera le Bénéficiaire et l'invitera à venir reprendre le Matelas dans les entrepôts de SODIPRAM ou lui proposera une livraison payante.

Le Bénéficiaire peut choisir d'échanger le Matelas contre :

- un matelas d'une valeur identique au prix payé pour le Matelas au titre duquel la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » est mise en œuvre ;
- un matelas d'une valeur supérieure au prix payé pour le Matelas au titre duquel la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » est mise en œuvre – dans cette hypothèse, le Bénéficiaire devra s'acquitter du complément de prix dans un délai de 7 jours calendaires suivant la réception du devis émis par SODIPRAM ;
- un matelas d'une valeur inférieure au prix payé pour le Matelas au titre duquel la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » est mise en œuvre – dans cette hypothèse, le Bénéficiaire se verra remettre un avoir d'un montant correspondant à la différence entre le prix du Matelas au titre duquel la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » est mise en œuvre et le prix du matelas échangé. Cet avoir sera valable 1 an à compter de sa date d'émission dans tous les Magasins du réseau exploités par SODIPRAM ou sur le Site Internet. L'avoir devra être utilisé **en une seule fois** et ne pourra faire l'objet d'un remboursement. En cas de perte de l'avoir, aucun duplicata ne sera fourni.

### 5.3. Les exclusions

La Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » ne s'applique pas en cas d'utilisation anormale – non conforme à sa destination – du Matelas.

Seront également exclus du bénéfice de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » :

- les Matelas pour lesquels les instructions de montage, d'installation, d'utilisation et d'entretien, le cas échéant mentionnées sur la fiche produit concernée et/ou fournies avec le Matelas, n'ont pas été respectées ;

- les Matelas faisant l'objet d'une utilisation professionnelle (hôtel, auberge, ...) ;
- les Matelas ayant été utilisés sans protège-matelas.

Ne sont pas couverts au titre de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » : les Matelas tâchés, souillés, déchirés, ayant des accrocs, des trous de cigarette, des traces de griffures, ou encore atteints de parasites types "puces de lit" ou endommagés ou altérés de quelque manière que ce soit, etc...

La Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » ne couvre pas les dommages indirects pouvant résulter de la non-satisfaction d'un Matelas.

En cas d'échange d'un Matelas dans le cadre de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai », le Matelas échangé ne bénéficie pas de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai ».

## **6. La durée de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai »**

La Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » est consentie pour une durée de 100 nuits à compter de la date de livraison du Matelas au Bénéficiaire (date indiquée sur le bon de livraison).

## **7. Les garanties légales**

La Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » s'applique sans préjudice du droit pour le Bénéficiaire de bénéficier de la garantie légale de conformité, dans les conditions prévues au chapitre VII, du Titre I, du Livre II du Code de la Consommation, et de celle relative aux vices cachés, dans les conditions prévues aux articles 1641 à 1649 du Code Civil.

Il est expressément rappelé que les garanties légales peuvent être mises en œuvre pour les Matelas mais également pour tout autre produit acheté dans un Magasin du réseau exploité par SODIPRAM ou le Site Internet.

Toute demande formulée au titre des garanties légales doit être adressée par le Bénéficiaire par LRAR au siège de la société SODIPRAM.

**Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.**

**Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci.**

**La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.**

**La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.**

Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale.

Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si :

1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ;

2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ;

3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ;

4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable.

Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation.

Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Pour tout renseignement complémentaire concernant les garanties légales le Bénéficiaire peut contacter SODIPRAM dont les coordonnées figurent à l'article 1 ci-dessus.

En cas de confirmation par SODIPRAM de la prise en charge du bien au titre de la garantie légale donnant lieu à la réparation ou au remplacement du produit non conforme, le Bénéficiaire devra retourner à SODIPRAM le produit pour sa mise en conformité selon les modalités pratiques qui lui

seront indiquées par SODIPRAM en fonction de la nature du bien retourné, ledit renvoi devant être réalisé et pris en charge par les parties conformément aux dispositions des articles L.217-4 et suivants, D.217-1, L.241-6 et suivants du Code de la Consommation. A cet égard, SODIPRAM sera tenue de rembourser au Bénéficiaire les frais d'envoi du bien en vue de la mise en conformité du bien dans un délai de quatorze jours au plus tard à compter du jour où le Bénéficiaire est informé de la prise en charge du bien au titre de la garantie légale. Le montant dû à ce titre est de plein droit majoré de 10 % si le remboursement intervient au plus tard quatorze jours au-delà de ce terme, de 20 % jusqu'à trente jours et de 50 % ultérieurement.

## 8. Médiation

Conformément aux dispositions du Code de la Consommation, le Bénéficiaire peut recourir au service d'un médiateur de la consommation. A ce titre, SODIPRAM a choisi la commission de médiation consommateurs de la Fédération Française de la Franchise que le Bénéficiaire peut saisir :

- en déposant son dossier à l'adresse suivante : <https://www.mediation-franchise.com/>
- en écrivant sur papier libre ou en adressant le formulaire « RECLAMATION » qu'il peut obtenir sur le site internet suivant : <https://www.mediation-franchise.com/> à l'adresse suivante : Médiation consommateurs, Fédération Française de la Franchise , 29 Boulevard de Courcelles 75008 PARIS
- en écrivant par voie électronique : [mediation-franchise-consommateurs@franchise-fff.com](mailto:mediation-franchise-consommateurs@franchise-fff.com)

En outre, la Commission Européenne a mis en place une plateforme de Règlement en Ligne des Litiges, facilitant le règlement indépendant par voie extrajudiciaire des litiges en ligne entre consommateurs et professionnels de l'Union européenne. Cette plateforme est accessible au lien suivant : <https://webgate.ec.europa.eu/odr/>.

## 9. Informatique et libertés

Des données à caractère personnel du Bénéficiaire sont collectées lors de la mise en œuvre de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits -à l'essai » : Prénom, Nom, Adresse e-mail, numéro de téléphone, adresse postale, données relatives à l'achat du produit concerné et la mise en œuvre de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » (les « **Données** »).

Les Données font l'objet d'un traitement informatisé par SODIPRAM destiné à :

- a) La gestion de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai ». Dans cette hypothèse, le traitement des Données conditionne la mise en œuvre de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai ». La non-communication de ces informations entraînera l'impossibilité de mettre en œuvre la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » ;
- b) L'élaboration des statistiques permettant à SODIPRAM d'analyser le taux de mise en œuvre de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » et/ou de mesurer le taux de satisfaction des bénéficiaires. Dans cette hypothèse il ne sera procédé au traitement des données à caractère personnel du Bénéficiaire qu'avec son consentement. Le Bénéficiaire pourra, à tout moment, décider de retirer son consentement en adressant un mail à l'adresse suivante : [dpo@lacompaniedulit.fr](mailto:dpo@lacompaniedulit.fr) et/ou en écrivant au siège social de SODIPRAM ;

- c) La communication d'informations et offres commerciales et promotionnelles sur SODIPRAM et le réseau LA COMPAGNIE DU LIT - dans cette hypothèse il ne sera procédé au traitement des données qu'avec le consentement exprès du Bénéficiaire (sauf à ce qu'il ait déjà effectué un achat dans un magasin du réseau LA COMPAGNIE DU LIT et/ou sur le Site Internet). Le cas échéant, le Bénéficiaire pourra à tout moment décider de retirer son consentement à cet effet en écrivant à SODIPRAM.

Compte tenu de la finalité du traitement SODIPRAM pourra transférer les Données collectées au Magasin du réseau dans lequel le Matelas a été acheté, au fabricant du Matelas ou à des tiers auprès desquels SODIPRAM sous-traite le transport des Matelas et/ou l'envoi des informations et offres commerciales et promotionnelles.

Les Données ne seront pas transférées en dehors de l'Union Européenne.

Sous réserve d'une obligation légale ou réglementaire spécifique imposant une durée de conservation plus longue, SODIPRAM s'engage à ne conserver les Données collectées que pour une durée nécessaire à la finalité du traitement :

- a) les Données collectées pour gérer la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » seront conservées pendant la durée de la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » ;
- b) les Données collectées pour l'élaboration de statistiques seront conservées pour toute la durée de la réalisation des statistiques, et pour autant que le Bénéficiaire n'a pas émis le souhait que ses Données ne soient plus utilisées à cet effet ;
- c) les données collectées pour permettre au Bénéficiaire de recevoir des informations et offres commerciales et promotionnelles SODIPRAM et le réseau LA COMPAGNIE DU LIT (email, téléphone et adresse postale le cas échéant) seront conservées pour une durée ne dépassant pas trois années après la date du dernier achat et/ou échange, et pour autant que le Bénéficiaire n'a pas émis le souhait que ses Données ne soient plus utilisées à cet effet.

A l'expiration de durées mentionnées au (a) (b) et (c), SODIPRAM supprimera les Données concernées.

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données à caractère personnel (découlant notamment du Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles en vigueur depuis le 25 mai 2018), le Bénéficiaire dispose :

- d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses Données,
  - d'un droit à la limitation du traitement de ses Données,
  - d'un droit d'opposition au traitement de ses Données et à leur utilisation à des fins de prospection commerciale,
  - d'un droit de définir des directives relatives au sort de ses Données post-mortem,
  - d'un droit de ne pas faire l'objet de mesures de profilage,
  - d'un droit de retirer son consentement à tout moment pour les traitements fondés sur le recueil de celui-ci,
- qu'il peut exercer en écrivant à SODIPRAM avec un justificatif de son identité.

Le Bénéficiaire peut également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés ("CNIL").

SODIPRAM a désigné en qualité de Délégué à la Protection des Données : Monsieur Sébastien PUIG, 44 ter boulevard Saint Antoine 78150 Le Chesnay, [dpo@lacompaniedulit.fr](mailto:dpo@lacompaniedulit.fr).

## **10.Loi applicable et juridiction compétente**

Le Contrat de Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai » est soumis à la loi française. Tout litige relatif à sa formation, son interprétation, sa validité, son exécution ou sa cessation pour quelque cause que ce soit, les conséquences de sa cessation, et plus généralement la Garantie Commerciale « Offre 100 Nuits à l'essai », est de la compétence des tribunaux français compétents dans les conditions de droit commun.

### **Annexe – Formulaire d'échange**

**(à compléter avec la version finalisée du formulaire – nous vous renvoyons à notre commentaire dans le corps de notre email)**